

la nature a le droit de cité

CHARTRE DES JARDINS PARTAGÉS DE LA VILLE DE GENNEVILLIERS

La Ville de Gennevilliers encourage depuis plusieurs années l'amélioration du cadre de vie des habitants et la restauration de la biodiversité urbaine en réintégrant le végétal au cœur de la ville, notamment par la mise en place de jardins partagés.

La Charte traduit l'engagement collectif des habitants-jardiniers et de la Ville à promouvoir les valeurs citoyennes et environnementales du développement durable. Elle est commune à tous les jardins partagés de Gennevilliers. Elle n'annule pas les modalités de gestion établies par les règlements intérieurs et les conventions signées avec les propriétaires.

Un jardin ouvert sur la ville

En favorisant les relations entre habitants, les jardins partagés contribuent au développement des liens sociaux intergénérationnels et culturels.

Pour garantir une gestion démocratique et participative du jardin, les habitants-jardiniers s'entendent sur des règles de fonctionnement collectif.

L'accueil des visiteurs au sein d'un espace convivial nécessite la présence régulière des habitants-jardiniers sur place.

Les jardins partagés accueillent tous les publics (adultes, enfants, personnes en situation de handicap).

L'intégration des nouveaux arrivants est assurée par la transmission des informations liées aux jardins.

Les habitants-jardiniers organisent des événements ouverts à tous (plantations collectives, portes-ouvertes, pique-nique) et peuvent s'associer à d'autres structures (associations, établissements d'enseignement, foyers...).

Un jardin éco-responsable

Les jardins partagés participent à l'expansion de la nature en ville et offrent une alimentation alternative de qualité.

Les habitants-jardiniers adaptent les variétés cultivées à la biodiversité et au climat local, diversifient les plantations (variétés anciennes) et conservent, ressèment et échangent les semences produites.

Les jardins partagés favorisent les auxiliaires en luttant biologiquement contre les espèces invasives et allergènes et en proscrivant l'utilisation de produits phytosanitaires.

Le désherbage manuel ou mécanique et l'utilisation d'engrais verts sont encouragés.

Les ressources en eau peuvent être économisées par le paillage et la production de déchets minimisée par le recyclage et le compostage.

Un cadre de vie préservé

Les habitants-jardiniers maintiennent les jardins en bon état de propreté et de sécurité, et restent vigilants face aux risques sanitaires.

Les activités des jardins partagés sont menées sans causer de gêne au voisinage (nuisances sonores limitées, dépôts sauvages et brûlage de végétaux interdits).

Accompagnement de la Ville

La Ville s'engage à assurer le suivi des projets, à apporter son soutien logistique et à fournir des indications concernant le cadre réglementaire et sanitaire.

Elle encourage les actions sociales, éducatives et environnementales des jardins.

La Ville participe à l'animation du réseau des jardins partagés autour de la Charte en se montrant à l'écoute des besoins des habitants-jardiniers.

Le 1^{er} décembre 2018

Patrice Leclerc, Maire de Gennevilliers



L'audace
d'une ville populaire

VILLE DE
Gennevilliers